



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FORT-MAHON-PLAGE

Table récapitulative
Séance du 3 Septembre 2024

Légalement convoqué le 29 août 2024, le Conseil Municipal s'est réuni le 3 septembre 2024 à dix-huit heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain BAILLET, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants:

Numéro	Objet	Décision du Conseil Municipal
2024/79	Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement de contractuels sur le fondement de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024/80	Modification du tableau des effectifs des emplois permanents	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024/81	Echange des parcelles AE18 et AE26	14 voix pour - 1 voix contre - adoptée
2024/82	Maintien des retenues de garantie suite aux désordres constatés concernant les travaux réalisés par la société Bara Menuiserie à la base nautique	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2024/83	Taxe de voirie pour l'installation d'échafaudages, vote du tarif à appliquer	15 voix pour - adoptée à l'unanimité

La séance est levée le 3 septembre 2024 à 19h50.

Diffusion:

- panneaux d'affichages municipaux
- Site internet de la Ville www.fort-mahon-plage.com (rubrique: la Mairie > Affichage municipal > Conseil Municipal)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et au Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021; toute personne peut obtenir une copie de ces délibérations en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.